

**REGIE PUBLIQUE DE L'EAU DE CŒUR D'ESSONNE AGGLOMERATION**

**PROCES-VERBAL N°17/01**

**Conseil d'administration**

**Le 26 janvier 2017**

**Salle du Conseil – Le Plessis-Pâté – 19h00**

Nombre de membres en exercice : 16

**Présents (11) :**

- Gérard MARCONNET
- Bernard FILLEUL
- Sylvain TANGUY
- Cécile BESNARD
- Eric BRAIVE (présent jusqu'à 19h45 puis pouvoir à Sylvain TANGUY)
- Marion LENFANT
- Thérèse LEROUX
- Bernard ZUNINO
- Emmanuel DESERT
- Philippe ISENBECK
- François CHOLLEY
- 

**Excusés ayant donné pouvoir (1):**

- Pascal GRANDJEAT (pouvoir Philippe ISENBECK)

**Excusés (4) :**

- Olivier LEONHARDT
- Philippe ROGER
- David DERROUET
- Philippe HAMON

Le quorum est atteint.

**La séance est ouverte à 19h06.**

Monsieur Sylvain TANGUY propose que madame Marion LENFANT soit désignée secrétaire de séance.

## **1/ Approbation du procès-verbal du 18 octobre 2016**

Monsieur le Président sollicite l'assemblée sur d'éventuelles remarques concernant le procès-verbal de la dernière séance du Conseil d'administration.

***Le PV du CA du 18/10/16 est approuvé à l'unanimité.***

## **2/ Délibération sur le rapport d'orientations budgétaires (ROB)**

Monsieur Gilles PUJOL présente le rapport d'orientations budgétaires 2017 à l'ensemble des administrateurs.

Il explique que ce budget 2017 est le premier budget de la Régie qui est basé sur 8 mois et qu'il subsiste encore quelques inconnues sur les dépenses et les recettes et qui nécessitera des ajustements en cours de l'année au travers des décisions modificatives ou d'un budget supplémentaire.

Ce budget intègre la dotation initiale de la Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne pour un montant de 4 000 000 €, cette avance devrait être remboursée dans l'année.

La facture d'eau de l'abonné inclut plusieurs taxes qui doivent être reversées aux institutions, Monsieur François CHOLLEY souhaite que l'on travaille les échéanciers de remboursement avec les destinataires des différentes taxes.

Les maquettes du budget 2018 et suivant, ainsi que les possibilités de subventions pour les travaux montrent une capacité de la régie à investir sur le renouvellement des canalisations.

Monsieur François CHOLLEY met en avant notre obligation d'amortir tous nos travaux et Madame Marion LENFANT met l'accent sur notre capacité d'endettement afin de réaliser le maximum de travaux pour les années futures.

***La délibération sur le rapport d'orientations budgétaires est votée à l'unanimité.***

Monsieur Gilles PUJOL propose qu'un temps d'information soit pris sur la création opérationnelle et sur les orientations de la régie avant ou après chaque conseil d'administration.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

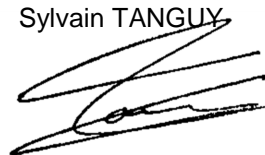
La séance est levée à 20h02.

Fait à Saint-Michel-sur-Orge

Le 27/01/2017

Le Président,

Sylvain TANGUY



# REGIE PUBLIQUE DE L'EAU DE CŒUR D'ESSONNE AGGLOMERATION

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SEANCE DU 26 JANVIER 2017



L'an deux mille dix-sept, les membres du Conseil d'administration, convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 20 janvier, conformément à la loi n°99.586 du 12 juillet 1999, se sont réunis à la salle municipale du Plessis-Pâté, sous la présidence de Monsieur Sylvain TANGUY.

Nombre de membres en exercice : 16

### **Etaient présents :**

Mesdames et Messieurs Gérard MARCONNET, Bernard FILLEUL, Thérèse LEROUX, Eric BRAIVE (jusqu'à 19h45), Sylvain TANGUY, Cécile BESNARD, Philippe ISENBECK, Emmanuel DESERT, Marion LENFANT, Bernard ZUNINO et François CHOLLEY.

### **Etaient excusés donnant pouvoir :**

Messieurs Pascal GRANDJEAT (pouvoir à Philippe ISENBECK), Eric BRAIVE (à partir de 19h45 a donné pouvoir à Sylvain TANGUY).

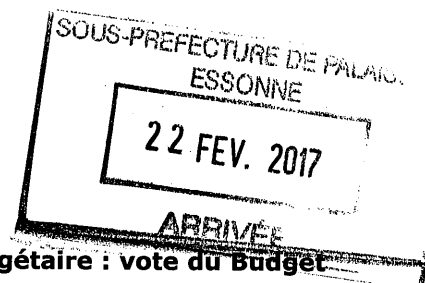
### **Excusés :**

Messieurs Philippe ROGER, Olivier LEONHARDT, Philippe HAMON et David DERROUET.

Monsieur TANGUY, président du Conseil d'administration, procède à l'appel nominal et déclare la séance ouverte.

Madame Marion LENFANT est élue secrétaire de séance.

Monsieur Gilles PUJOL, Directeur Général de la Régie publique de l'eau de Cœur d'Essonne Agglomération, assiste à la séance.



**C.A. du :**  
**26.01.2017**

**Objet : Rapport d'Orientation Budgétaire : vote du Budget Primitif 2017**

**Délibération**  
**N° 17.001**

**Le Conseil d'Administration,**

**Vu** la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles modifiée,

**Vu** la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

**Présents : 11**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2312-1 relatif au Rapport d'Orientation Budgétaire,

**Représentés : 12**

**Absents : 4**

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2015-PREF.DRCL/926 du 04 décembre 2015 portant création d'un EPCI à fiscalité propre issu de la fusion de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge et de la Communauté de Communes de l'Arpajonnais, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016,

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Vu** la délibération N°15.077 du 24 juin 2015 de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge relative au choix du mode de gestion de l'eau potable,

**Abstention : 0**

**Vu** la délibération N°16.159 du 23 juin 2016 de Cœur d'Essonne Agglomération relative à l'adoption des statuts de la Régie publique de l'eau de Cœur d'Essonne Agglomération,

**Vu** la délibération N°16.160 du 23 juin 2016 de Cœur d'Essonne Agglomération relative à la nomination des membres du Conseil d'administration de la Régie publique de l'eau de Cœur d'Essonne Agglomération,

**Vu** les statuts de la Régie publique de l'eau de Cœur d'Essonne Agglomération,

**Vu** le règlement intérieur de l'établissement,

**DELIBERE** et

**ADOpte** le Rapport d'Orientation Budgétaire relatif au budget primitif 2017 de la Régie Publique de l'Eau de Cœur d'Essonne Agglomération.

**LE PRESIDENT**

**SYLVAIN TANGUY**